

Petite enfance

Aujourd'hui, la pénurie de places d'accueil se fait cruellement sentir. Elle touche particulièrement les foyers défavorisés qui n'ont pas les moyens de payer une assistante maternelle ou une garde à domicile. Elle touche particulièrement les familles monoparentales.

Face à cette pénurie, il faudra placer la " Petite Enfance " comme une des priorités de la municipalité et ouvrir de nouvelles places dans des crèches écologiques (rénovation de bâtiment Haute Qualité Environnementale, alimentation bio ...)

Il n'existait jusqu'à présent que trois relais d'assistantes maternelles sur St Etienne, mais l'un d'entre eux vient de fermer. Le relais « centre ville » n'a plus les moyens de louer un local adapté à la petite enfance, il partage ses locaux avec le centre social

et n'est pas chauffé. La responsable n'a plus d'animatrice pour la seconder. La ville a annoncé que les activités seraient réduites en 2008. Lorsque parents et assistantes maternelles ne font pas parti d'un des deux relais existants, ils ne disposent d'aucune information (nouveaux textes de loi et les divers documents nécessaires pour le travail, formation, disponibilité ...).

Les discours officiels du Conseil Général et l'Etat sur la professionnalisation du métier d'assistante maternelle sont en parfaite contradiction avec la réduction des moyens mis en place actuellement.

L'accueil de la petite enfance doit favoriser les échanges et les solidarités entre les parents.

- ☀️ Créer des crèches collectives ou des crèches familiales (c'est-à-dire : enfants gardés au domicile d'assistantes maternelles salariées par la Ville), afin de pouvoir accueillir les enfants jusqu'à leur scolarisation dans de bonnes conditions ;
- ☀️ Créer des places de crèches pour horaires atypiques (ouverture 24h/24h) pour les familles dont les rythmes de travail sont décalés ;
- ☀️ Mettre en place une commission d'attribution des places en crèches avec présence systématique de toutes les structures (municipales ou associatives), participation des services sociaux, des services PMI (puéricultrices de secteur, assistantes sociales PMI, médecins PMI). Cette commission aura à statuer en respectant un système d'attribution transparent, communiqué aux parents, lors de l'inscription avec des critères jugés prioritaires et une information de la famille, dans le cas où la demande ne peut être acceptée faute de places suffisantes, sur le refus et ses motivations ;
- ☀️ Financer le développement d'un réseau de relais d'assistantes maternelles dans l'objectif de disposer de 4 à 5 relais attaché à un territoire. Ce réseau permettra de couvrir la totalité de la ville ;
- ☀️ Introduire les animations éducatives (musique, danse, contes musicaux, marionnettes, bébés nageurs...) dispensés par des acteurs extérieurs (professionnels, associatifs) et subventionnés par la mairie en donnant priorités aux artistes locaux ;
- ☀️ Avoir des modes d'inscription plus souples permettant l'inscription pour moins de 3 jours par semaine des enfants ;
- ☀️ Élargir les trottoirs pour permettre le passage des poussettes ;
- ☀️ Créer un réseau d'espaces verts dans un rayon de 200 mètres des habitations dans le centre ville ;
- ☀️ Mettre en place des structures adaptées (moyens et compétences) pour l'accueil d'enfants handicapés.